



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 02 / 2020
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Gestion et comptes pour l'année 2019

(En vertu des dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiées le 10 juin 1975, et du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité vous présente son rapport annuel sur la gestion et les comptes pour l'année 2019. Ceux-ci ont été contrôlés par l'organe de révision Fidexaudit révision SA.

Résultat des comptes

	<i>Comptes 2019</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>Comptes 2018</i>
Revenus	3'212'930.05	2'575'745.50	2'881'649.55
Charges	3'003'046.72	2'666'493.50	2'850'542.03
Résultat	209'883.33	-90'748.00	31'107.52
Amortissements obligatoires	254'965.00		245'965.00

- Impôts

L'administration cantonale des impôts (ACI) a défalqué un montant de CHF 137'055.-- des impôts communaux, chiffre reporté dans les comptes annuels. Ceci correspond au solde du contentieux du principal débiteur douteux de la Commune.

- Décompte de péréquation

Suite à l'augmentation des points d'impôts dès 2018, la Municipalité constate, entre autres, que le facteur *solidarité* du décompte de péréquation lui est davantage favorable qu'auparavant, diminuant ainsi fortement la péréquation directe.

Le décompte 2018 nous fait donc bénéficier de divers remboursements cantonaux (péréquation directe, facture sociale et réforme policière) pour un montant total de CHF 154'590.--, contribuant ainsi largement au résultat bénéficiaire de l'année.

- **Comptes forestiers**

Depuis quelques années les subventions reçues grâce aux conventions de gestion des forêts, signées avec le canton, sont attribuées au Fonds de réserve affecté no 9280.7 et reprises, selon une clé de répartition spécifique, pour amortir le déficit annuel.

Cette année, ces subventions importantes font apparaître un bénéfice sans reprise des réserves. C'est pourquoi, sur conseil de la fiduciaire, cette clé de répartition a été abandonnée.

- **Comptes affectés**

Ordures ménagères

Compte tenu du résultat annuel, la taxe sur les déchets est maintenue à CHF 60.—.

Epuration / Eau

La redistribution des valeurs des patrimoines eau et épuration effectuée en 2018 fait apparaître une diminution du déficit sur le compte épuration. Celui-ci peut être amorti grâce au compte affecté 9280.1.

Les taxes d'entretien et d'épuration sont donc maintenues.

- **Comptes d'investissements**

Dans le cadre du partenariat que nous avons avec la SEFA, la Commune a fait l'acquisition de 3 parts sociales de CHF 1'800.—chacune.

La Commune donne également son soutien à la Coopérative de l'Abattoir Régional de Rolle et Environs (CARRE) avec l'achat d'une part sociale pour le prix de CHF 250.—.

Leurs valeurs ont été portées au bilan, compte 9153.

D'autre part, la Municipalité a décidé d'amortir la valeur de son patrimoine administratif sur une durée de 10 ans, soit de CHF 30'000.— par année (22.3329).

- **Comptes de réserve**

Sur conseil de la fiduciaire, les comptes de réserve 9282.1 *Fonds de réserve général* et 9282.6 *Travaux futurs* ont été regroupés.

Dans une volonté de transparence, la Municipalité a décidé d'attribuer ce compte *Travaux futurs* à la présentation de certaines réserves spécifiques comme vous le constatez avec la provision de CHF 80'000.— pour les travaux projetés à l'hôtel communal.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 02 / 2020
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

- **D'accepter les comptes présentés pour l'année 2019, se soldant par un excédent de revenus de CHF 209'883.33 ;**
- **D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019;**
- **D'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Christian Croisier  Gabrielle Neuenschwander

Annexes

bilans comparés + annexes
comptes de fonctionnement

Présenté en séance du Conseil général du 1^{er} juillet 2020